



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2025-ETSPA-193

Portant fermeture définitive de la
Résidence Autonomie Floréal
5 allée Floréal
73 460 FRONTENEX

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

N° Finess : 730 783 800

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU - Le code général des collectivités territoriales, notamment sa 3^{ème} partie ;

VU - Le code de l'action sociale et des familles, titre I du livre III relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, notamment l'article L313-18 ;

VU - L'arrêté conjoint Agence régionale de santé / Conseil départemental de la Savoie n°2025-14-0137 signé en date du 13 juin 2025 et portant médicalisation de 9 places d'hébergement de la résidence autonomie « Résidence Floréal » en 8 places d'hébergement permanent et 1 place d'hébergement temporaire au sein de l'EHPAD Floréal situé à Frontenex (73460) ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRETE

Article 1 : La résidence autonomie « Résidence Floréal » (capacité 9 places) est fermée définitivement avec effet au 30 juin 2025.

Article 2 : La fermeture de cet établissement sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Mouvement Finess : Fermeture de la Résidence Autonomie « Résidence Floréal »

Etablissement : Résidence Autonomie « Résidence Floréal »
Adresse : 5 allée Floréal - 73460 FRONTENEX
N° FINESS ET : 730 783 800
Catégorie : 202
Observation : fermeture au 30 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250929-2025-ETSPA-193-AR
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental de la Savoie soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 4 : Le directeur général des services départementaux et la directrice générale adjointe de la vie sociale du Conseil départemental de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Savoie.

CHAMBÉRY, le 29 SEP. 2025

Le Président,



Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

30 SEP. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

